

Département de
SEINE-ET-MARNE
..°..°..°..
Canton de
ROISSY-EN-BRIE
..°..°..°..
Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Direction de l'Administration Générale: AB / OG

DOMAINE : Délégation de fonctions et de signature

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N° 240/2024

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jonathan ZERDOUN – 1^{er} Adjoint au Maire – en matière de commande publique

Le Maire de la Commune de ROISSY-EN-BRIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-20,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020,

VU la délibération du conseil municipal n°10/2020 en date du 25 mai 2020, fixant à 13 le nombre des adjoints au Maire,

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020, portant délégation générale et permanente au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jonathan ZERDOUN en qualité de 1^{er} adjoint au Maire, en date du 25 mai 2020,

VU l'arrêté n°155/2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jonathan ZERDOUN,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire d'étendre la délégation de fonctions de Monsieur Jonathan ZERDOUN afin qu'il puisse disposer de prérogatives en matière de commande publique,

CONSIDERANT la nécessité d'accorder délégation de fonctions et de signature au bénéfice de Monsieur Jonathan ZERDOUN, 1^{er} adjoint au Maire, en matière de commande publique

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté complète l'arrêté n°155/2020. Il prend effet à compter de sa notification et jusqu'au 31 janvier 2025.

Article 2 : Le Maire consent, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur Jonathan ZERDOUN, 1^{er} Adjoint au Maire, délégation de fonctions, compétences et attributions en matière de **commande publique**.

Article 3 : En matière de **commande publique** et en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jonathan ZERDOUN est habilité pour signer :

- Les bons de commande
- Les actes d'engagement des marchés
- Les avenants
- Les ordres de services concernant les marchés de fourniture et de service,
- Les actes de sous-traitance
- Les courriers divers tels que les agréments des sous-traitants, les mises en demeure, les lettres aux candidats non retenus, les résiliations, les non reconductions de marchés,
- Les procès-verbaux de réception concernant les marchés de fourniture et de service.

Article 4 : Monsieur Jonathan ZERDOUN assure la présidence des commissions d'appel d'offre des marchés dont il sera signataire.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à l'intéressé, de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au :

- Préfet de Seine-et-Marne,
- Sous-Préfet de l'Arrondissement de Melun.

Fait à Roissy-en-Brie, le 28 août 2024

Spécimen de signature :
Monsieur Jonathan ZERDOUN



François BOUCHART
Maire de Roissy-en-Brie
1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne

RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNE A LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Je soussigné Jonathan ZERDOUN, atteste avoir reçu le présent acte et connaître le délai de 2 mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif

FAIT LE : 29/08/24 SIGNATURE : 